

Lutte contre les crottes de chien

Le nouveau maire de la ville, élu sous la bannière des écologistes humanistes, avait réalisé enfin la promesse qu'il avait faite au nouveau parti «Comme autrefois» en échange de son soutien lors des dernières élections.

Ce nouveau parti, baptisé par ses fondateurs "Comme autrefois", avait vu le jour dans un home pour personnes âgées, sous l'impulsion d'un rouspéteur acariâtre dont le credo était «de mon temps les trottoirs étaient propres, les enfants ne criaient pas et cédaient leur place dans le bus, on pouvait se promener dans les rues en toute sécurité etc... »

Tous les autres pensionnaires pensaient la même chose et, très rapidement, le mouvement avait essaimé dans tous les autres établissements pour personnes âgées. Comme la population vieillissante commençait à prendre une importance numérique non négligeable, toutes les tendances politiques devaient tenir compte de ce nouvel électorat aux idées simples et leur promettaient d'écouter leurs doléances en échange de leurs voix.

La promesse avait été que la nouvelle mairie s'engagerait à lutter efficacement contre l'augmentation des souillures canines qui commençaient à encombrer les voies publiques. Le nouveau département de lutte contre les crottes de chien avait développé un système efficace. Il existait déjà un règlement qui exigeait des candidats à l'adoption d'un chien qu'ils suivent un cours de formation avec exercices pratiques. L'obtention d'un certificat était même obligatoire pour adopter un chien (n.d.l.r. : un tel certificat n'est pas nécessaire pour un enfant).

Après l'obtention du certificat, il fallait encore greffer une puce électronique sous la peau du nouveau chien pour faciliter le contrôle des vaccinations, des abandons éventuels et de la perception de la taxe. Il ne restait plus qu'à prélever quelques cellules de l'animal et établir son profil ADN qui figurerait alors dans le grand fichier de la population canine. Tout ceci avait donc été fait rapidement et le fichage de la gent canine était parfaitement réalisé.

Le nouveau département comportait un bureau d'enregistrement des données qui tenait à jour le grand fichier et enregistrait aussi tout changement de propriétaires de chien. Un certificat de décès du chien établi par un vétérinaire agréé était nécessaire pour supprimer définitivement la fiche dudit chien.

Un équipe de ramasseur de crottes avait été mis à l'oeuvre : les crottes étaient systématiquement ramassées, emballées puis envoyées, accompagnées d'une lourde amende, au propriétaire du chien qui avait été identifié grâce à un test ADN.

Tout fonctionnait bien et les enfants pouvaient jouer sur les trottoirs sans craindre de glisser sur une crotte sournoise.

Tout aurait pu en rester là si des extrémistes de "Comme autrefois", fort de leur succès, n'avaient déposé une initiative demandant qu'un système semblable soit appliqué à toute la population afin d'identifier et sanctionner les jeteurs de mégots et les cracheurs de chewing-gum. La récolte des signature est en cours et on saura dans un mois si cette initiative a aboutit.